

# **RAPPORT FINAL DES TRAVAUX DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA JOURNEE INTERNATIONALE SUR L'ELIMINATION DES VIOLENCES A L'EGARD DES FEMMES**

## **I°- INTRODUCTION**

En rapport avec la célébration de la journée internationale du 25 novembre sur l'élimination des violences faites à l'égard des femmes, les Organisations Syndicales de la République Démocratique du Congo, à savoir la Confédération Syndicale du Congo « CSC », l'Union Nationale des Travailleurs du Congo « UNTC » et la Confédération Démocratique du Travail « CDT », affiliées à la Confédération Syndicale Internationale « CSI », ont organisé ce vendredi 27 novembre 2011 dans la salle Notre Dame de Fatima une assemblée générale.

Outre les délégués des Ministères du Genre, de la Famille et de l'Enfant, de l'Emploi, du travail et de la Prévoyance Sociale, le Secrétaire Général du Comité Interentreprises de Lutte contre le Sida, Cent cinquante participants mixtes membres des Organisations Syndicales précitées ont pris part à cette activité qui s'est assignée l'objectif principal ci-après :

- Examiner la question des violences et y donner une réponse syndicale adéquate.

A cet effet, les travaux ont été ponctués de deux étapes majeures notamment la modeste cérémonie d'ouverture et les exposés donnés pour alimenter les réflexions sur la thématique des violences.

## **II°- DU DEROULEMENT DE L'ACTIVITE**

A l'amorce de l'activité, une cérémonie d'ouverture a précédé ayant permis de cerner et fixer la religion des participants sur le sens, le but et l'intérêt pratique de la consécration de cette journée par les Nations Unies.

D'entrée de jeu, par la facilitation de la camarade **Brigitte Sharady** de la CSC, la camarade **Odette Bomans** de l'UNTC a lu le mot de bienvenue. Elle a, à travers cette allocution, précisé l'origine de la proclamation de cette journée qui est consécutive à la déclaration sur l'élimination de la violence à

l'égard des femmes de 1993 dans laquelle l'Assemblée Générale des Nations Unies a identifié la nécessité d'un engagement de la Communauté Internationale à mettre fin à toutes ces violences. Aussi, elle a souligné l'objectif pré-rappelé, avant d'indiquer à l'attention des participants que la CSI, fort de l'intérêt accordé à la question, mais aussi et surtout aux femmes de l'Est du pays, vient de publier une revue de facture appréciable, avec un avant-propos rédigé par les soins de Madame **Wallstron** représentante du Secrétaire générale des Nations Unies pour les violences sexuelles dans les conflits, intitulée : « **Violences à l'égard des femmes dans l'Est de la République Démocratique du Congo : Quelles responsabilités ? Quelles complicités ?** ».

A sa suite, trois responsables syndicaux de la CSC, de l'UNTC et de la CDT ont versé également chacun, à cette étape inaugurale, une pièce dans le débat.

Pour la CSC, le camarade Vice-président **Jean Mayombe** a, dans son mot au premier abord, salué à juste valeur les efforts que consent la CSI pour accompagner ses trois affiliés dans la lutte de la libération de la femme du joug des violences subies. Ensuite, il a souligné que cette journée concourt à un exercice d'interpellation et d'évaluation des acquis de la lutte à mener pour la libération de la femme. Il a par ailleurs rassuré aux participants que l'Intersyndicale Nationale du Congo, qui s'engage à appuyer les départements des femmes dans la lutte, réitère qu'après Bukavu ne devra pas être comme avant Bukavu. Il a fini par préciser l'engagement de son syndicat à cette lutte.

Quant au Camarade **Michel Lokwa** de la CDT, cette question ultime de brûlante et permanente actualité, doit profondément amener la femme, elle-même d'abord, à éviter toute distraction possible. Il a noté que la violence faite à la femme concourt automatiquement à la destruction de toute la société. D'où, l'intérêt d'élever la voix pour dresser un véritable plaidoyer en vue de l'éradication des violences multiformes. Il a enfin précisé que la CDT met toujours la femme en avant-plan avant d'inviter les participants à capitaliser cette journée pour accoucher non de slogans, mais bien des programmes d'actions concrets et réalistes par la sensibilisation au moyen d'un travail de fonds pour à la fois atteindre la femme et quantifier les femmes dans les syndicats pour une lutte acharnée.

Enfin, le camarade **Désiré Bompuku** de l'UNTC a pour sa part revendiqué la participation et l'engagement effectifs des syndicats sur la

question en promouvant le dialogue social et le travail décent qualifiés de deux aspects intégrateurs et mortiers de consolidation de la lutte pour l'enrayement des violences faites à la femme. Le délégué de l'UNTC a par la même occasion informé les participants que son syndicat s'attèle et fait de la question des conditions de la femme et jeune fille sa préoccupation ayant rebaptisé et créé tout un département qui s'occupe du genre et jeune en vue de renforcer le combat à cet effet.

Après toutes ces allocutions contextuelles, deux exposés ont été donnés par la camarade **Josée Shimbi** de la CSC et Madame **Catherine Odimba** chercheuse et enseignante à l'Université de Kinshasa.

La camarade **Josée Shimbi** première intervenante s'est chargée de faire la lecture de l'étude sur les violences faites à la femme. Elle a d'entrée de jeu remercié l'ICEM et la CSI pour leurs appuis considérables aux actions des départements des femmes des syndicats de la République Démocratique du Congo.

Concernant la tâche lui assignée relative au résumé de l'étude, elle a d'emblée souligné que l'étude publiée est un recueil fouillé, intéressant et abondant sur les origines, les soubassements et les arbres qui cachent la forêt des guerres de l'Est qui ont conduit à la mise sur pied de l'industrie des violences.

Parlant de l'étude, elle a notamment évoqué le contenu de l'avant-propos écrit par Madame **Wallstron** qui affirme que les violences sexuelles ne sont pas culturelles ni même sexuelles, mais sont plutôt criminelles car planifiées et doivent donc cesser. Dans cet avant-propos, elle a remercié la CSI, la CSI-Afrique ainsi que la CSC, la CDT et l'UNTC pour les efforts qu'ils déploient pour s'attaquer au problème de la violence.

L'intervenante a ensuite indiqué que cet avant-propos loue par ailleurs l'initiative prise par les Etats-Unis avec la loi DODD-FRANK de 2010 qui vise à briser le lien entre le conflit à l'Est et le commerce des minerais. Il est fait mention en appendice de cet avant-propos de cinq principes valant devoirs de diligence, à savoir :

- a) Solides systèmes de gestion d'entreprise,
- b) Identifier et évaluer les risques liés à la chaîne d'approvisionnement,

- c) Concevoir et mettre en œuvre une stratégie pour répondre aux risques identifiés,
- d) Faire réaliser un audit par un tiers,
- e) Rendre compte de l'exercice du devoir de diligence dans la chaîne d'approvisionnement.

Poursuivant, l'exposante a souligné les affirmations de Madame **Sharan Burrow** Secrétaire Générale de la CSI et de Monsieur **Manfred Wanda** Secrétaire Général de l'ICEM qui estiment que la violence sexuelle et sexiste en R.D.Congo est une tragédie humaine devant être dénoncée et bannie. Les deux ont ainsi appelé les sociétés minières à exercer des pressions sur la chaîne d'approvisionnement afin de mettre fin aux viols et violations des droits de femmes. Cette étude, ont-ils par ailleurs consigné, vise à faire la lumière sur la chaîne d'approvisionnement en vue de changer la vie de femmes en R.D.Congo.

Dans le corps de l'étude, l'oratrice a signalé qu'il a été démontré qu'à l'Est de la R.D.Congo, lors de guerres et conflits armés, la femme et la fille sont particulièrement vulnérables à ces agressions. L'étude présente aussi bien les raisons, les acteurs conspirateurs et bras séculiers de ces guerres, l'état de gestion des minerais butins des guerres, l'entretien de l'impunité, les efforts de renforcement du système judiciaire de la R.D.Congo sous gestion de type bancal avec maintes tares. Et, ce malgré la promulgation de la loi portant sur les violences sexuelles qui attendent les mesures d'application.

L'intervenante a conclu sa présentation en conviant et recommandant les participants de lire cette étude très riche en informations pour être outiller en vue d'adhérer à la campagne de dénonciation des violences faites à la femme en R.D.Congo que les syndicats vont lancer en 2012 prochain.

La seconde intervenante du jour Madame **Catherine Odimba** Chef de Travaux à l'Université de Kinshasa s'est appesantie sur : « l'état des lieux des violences faites à la femme en RDC et différentes pistes de riposte ».

Introduisant, l'oratrice a axé son exposé sur deux points :

1. Définition des concepts
2. Etat de lieux

Pour permettre une compréhension lucide, cette communication a été faite en bilingue en « lingala » langue locale de Kinshasa et en français.

Approchant les concepts opératoires, à savoir : les violences basées sur le genre, l'intervenante a précisé qu'il s'agit des attitudes et de l'ensemble des comportements devenus ataviques relevant des constructions sociales. Pour elle, ces comportements sont tributaires d'un faisceau des facteurs notamment les dogmes religieux, l'imaginaire populaire, les coutumes, les stéréotypes qui collent à la femme une image revêche et postulent sur une modélisation irréaliste de la société. Il tombe sous le sens que ces perceptions abstraient les compétences de la femme devant son partenaire masculin.

Le terme genre, a poursuivi l'oratrice, ne renvoie pas par conséquent aux différences biologiques et naturelles.

Abordant l'état des lieux, l'intervenante a, dans une démarche historique remontant la période coloniale jusqu'aujourd'hui, évoqué les faits ayant consolidé les violences à l'égard des femmes.

Pour elle, la colonisation Belge aura été un véritable porte étendard des violences. Se justifiant, elle a rapporté que les injustices et les places réservées à la femme dans l'administration coloniale et même sous le régime du Président Mobutu traduisaient ces velléités des violences. Par un argumentaire corsé, elle a fait remarquer que la place idéale de la femme n'était qu'à la cuisine, occupant des emplois non bureaucratiques. L'émergence acquise subséquemment à la veille de l'indépendance avec la nomination de Madame **Joséphine Siyongo** suivie de **Sophie Kanza** aux hautes responsabilités politiques n'ont toutefois pas contribué à surdimensionner la considération de la femme. Car, celle-ci était encore absente de la table ronde à Bruxelles.

L'oratrice a relevé qu'en 1967, après les acquis du droit de vote, pour des raisons politiques, les femmes sous la férule du Mouvement Populaire de la Révolution Parti du feu Président Mobutu ont été regroupées en associations des femmes. Elle a souligné qu'à cette occasion, la femme aurait de plus acquis une émancipation relative par l'occupation de quelques postes. Cette émancipation a permis de galvaniser les élans des violences sexuelles en milieu professionnel. Pour elle, cette vilaine habitude baptisée « **promotion canapé** » s'est cristallisée malheureusement jusqu'aujourd'hui.

Poursuivant avec le pan de l'histoire, l'exposante a mentionné qu'en 1990 avec l'avènement de la démocratie proclamée, la joie a, autant, paru éphémère plus que jamais car les guerres imposées au Pays continuent d'entretenir les violences les plus atroces.

Epinglant les sortes des violences, l'oratrice en a évoqué celles qui suivent :

- Violences physiques (coups et blessures, fractures etc),
- Violences psychologiques (sous une forme verbale et non verbale),
- Violences sexuelles (consentement ou pas),
- Violences sociales (sur le plan juridique, spatial et culturel),
- Violences économiques.

En rapport avec les pistes de solutions pour vaincre ces violences, l'oratrice a souligné la nécessité de :

- ✓ Connaitre les formes de violences,
- ✓ Manifester la volonté de les combattre,
- ✓ Rechercher le pouvoir d'agir,
- ✓ Rechercher des moyens pour combattre ces violences.

En charnière de ces deux exposés, la camarade **Isabelle Kapinga** de la CDT a livré quelques informations sur la campagne syndicale nationale ainsi que les actions menées par les trois syndicats pour entreprendre les luttes contre les violences. Il ya eu notamment en octobre 2010 la tenue de deux activités desquelles a été accouché une déclaration commune, la participation à la marche mondiale à Bukavu, la descente jusqu'à Mwenga là où les femmes violentées ont été enterrées vivantes. Vu l'ampleur des violences, elle a ajouté qu'une campagne est en perspective et sera lancée le 08 mars 2012 toujours par objectif de contribuer à l'éradication des violences.

Outre les débats nourris et passionnants sur les violences engagés après les exposés, un appel à l'engagement dans la campagne pour la lutte a été fait par tous les participants hommes et femmes.

Fait à Kinshasa, le 25 novembre 2011

**Hilaire VIMINDE VONGU**

**Rapporteur**